



Commune de Franois

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023
--

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, BORRINI Catherine, PRALON Marine, SANDER Annie, LECLERC Bénédicte, TANNIERES Brigitte,
Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, LORY Jean-Pierre, DUMORTIER Florent, PONS François,

Absents excusés :

Madame DUBOIS Cécile (donne pouvoir à Madame Martine DELESSARD)
Monsieur HOUSSIN Thomas (donne pouvoir à Monsieur François PONS)
Monsieur LAPOUGE Damien (donne pouvoir à Monsieur Florent DUMORTIER)

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 16
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 3
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 19
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Madame Brigitte TANNIERES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Date de convocation : 3 mai 2023

ORDRE DU JOUR :

Préambule : intervention du Grand Besançon Métropole pour présenter l'avancement du PLUI

- 1) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 2) Désignation du référent déontologie des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre De Gestion
- 3) Rénovation des deux courts de tennis extérieurs
- 4) Choix prestataire travaux d'éclairage du gymnase
- 5) Aménagement des vestiaires du gymnase
- 6) Subvention exceptionnelle à l'association des cavaliers du centre omnisports Croppet
- 7) Tirage au sort – liste jury d'assises

Divers :

- . Questions diverses



Préambule : intervention du Grand Besançon Métropole pour présenter l'avancement du PLUI et débat du conseil municipal autour des orientations générales du PADD

Monsieur Aurélien LAROPPE, Vice-Président de GBM en charge de l'urbanisme et du PLUi est intervenu pour présenter le PLUi aux conseillers municipaux.

Après un rappel des fondamentaux du PLUi, il présente le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) document qui expose le projet politique de la collectivité et définit les grandes orientations stratégiques.

Le PADD se structure autour de 3 objectifs :

- *Pour une métropole attractive et dynamique ;*
- *Pour une métropole vertueuse et solidaire*
- *Pour une métropole au cadre de vie sain*

Les membres du conseil municipal prennent acte des informations transmises et remercient monsieur Aurélien LAROPPE pour sa présentation qui leur a permis de mener un débat constructif sur le PADD.

La séance ouverte,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Brigitte TANNIERES est désignée pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 3 avril 2023 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,

1/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2023/036

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- CROIX ROUGE – Poste de secours fête du village : 370,80 € T.T.C.
- FETES ET FEUX – Spectacle pyrotechnique du 24 juin 2023 : 3 500,00 € T.T.C.
- MONTREURS D'OURS–Sonorisation feu d'artifice du 24 juin 2023: 815,88 € T.T.C.
- FRENE & SCIE – Modification des gradins du gymnase : 940,00 € T.T.C
- EDITION PROST – 50 livres « à la découverte de ta commune : 105,50 € T.T.C
- PROTECTALARM–Remplacement centrale alarme–salle associations: 1560,00€ TTC
- PROTECTALARM–Contrat maintenance alarme–salle associations :180,00 € TTC/an
- SAUNIER – Remplacement chauffe-eau – mairie : 792,00 € T.T.C

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

2/ DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Délibération du Conseil Municipal 2023/037

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-30 et L.452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs ;

Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de gestion du Doubs :

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

*- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :*

- . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;*
- . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;*
- . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;*



- . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- . Monsieur Xavier MONLAÜ, magistrat administratif ;
- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l'élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

3/ RENOVATION DES DEUX COURTS DE TENNIS EXTERIEURS

Rapporteur : Jean-Pierre LORY

Délibération du Conseil Municipal 2023/038

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont envisagés pour rénover les deux courts de tennis extérieurs.

L'objectif de ces travaux est la remise en état du sol des deux courts de tennis extérieurs comprenant :

- la reprise structurelle du support avec une garantie décennale,
- la mise en œuvre d'une résine synthétique en surface.

Une consultation d'entreprises a été réalisée et six offres ont été proposées :

- Daniel ROUX : moquette aiguilletée : 47 760,00 €HT
- SLAMCOURT : moquette aiguilletée : 40 824,00 €HT
- COTENNIS : moquette collée : 58 450,00 €HT
- ST GROUPE : moquette collée : 80 999,00 €HT
- LAQUET TENNIS : moquette collée : 66 590,00 €HT
- ST GROUPE : résine synthétique : 98 649,15 €HT

Seule l'offre de l'entreprise ST GROUPE en résine synthétique répond aux objectifs techniques de remise en état des deux courts de tennis extérieurs et propose une garantie décennale sur la reprise structurelle du support, il est donc proposé au conseil municipal de retenir l'offre mieux disante de ST GROUPE d'un montant de 98 649,00 €HT.

Il a été convenu avec le club de tennis de Franois, que celui-ci prendrait en charge une partie du montant des travaux. Une convention entre la mairie et le club sera finalisée pour définir les modalités de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise ST GROUPE pour un montant de 98 649,15 €H.T. soit 118 378,98 €TTC.
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

4/ CHOIX DU PRESTATAIRE TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU GYMNASSE

Rapporteur : Jean-Pierre LORY

Délibération du Conseil Municipal 2023/039

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont envisagés pour remplacer l'éclairage du gymnase.

L'objectif de ces travaux est de permettre la rénovation énergétique destinée à diminuer les consommations électriques et améliorer le niveau d'éclairage.

Il s'agit de remplacer les luminaires existants ayant un mauvais rendement, source de pollution lumineuse et énergivores par des luminaires à LED.

Une consultation d'entreprises a été réalisée et deux offres ont été proposées :

- MGP Matic : 23 288,16 €HT
- Société Comtoise d'Electricité : 23 000 €HT

Il est proposé de retenir l'offre de la Société Comtoise d'Electricité mieux disante, pour un montant de 23 000 €HT soit 27 600 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise Société Comtoise d'Electricité pour un montant de 23 000,00 €HT soit 27 600,00 €TTC.

- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

5/ AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU GYMNASSE

Rapporteur : Jean-Pierre LORY

Délibération du Conseil Municipal 2023/040

Dans le cadre d'une obligation réglementaire de mise aux normes sur l'accessibilité des établissements recevant du public, la commune de FRANOIS a décidé d'engager un programme de travaux de rénovation des vestiaires du gymnase et d'aménagement d'un local à l'étage.

Par délibération 2021/104 du 8 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé le projet et décidé le lancement de cette opération.

Le cabinet NV INGENIERIE a réalisé l'étude d'avant projet estimatif des travaux.

L'estimation des travaux est de :

- Aménagement des vestiaires 189 535,00 € H.T.
- Création d'un local à l'étage 25 322,00 € H.T.
- Travaux d'éclairage du gymnase : 23 000,00 € H.T.
- Contrôle d'accès du gymnase : 3 130,00 € H.T.
- Etude de faisabilité : 4 100,00 € H.T.
- Contrôles divers
(Contrôle technique, amiante, SPS): 5 881,25 € H.T.
- Maitrise d'œuvre : 32 229,00 € H.T.

Soit un total de **283 197,25 € H.T.**



Des subventions ont été sollicitées auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR et auprès du Département dans le cadre du contrat P@C25 afin de financer une partie des travaux.

Le plan de financement prévisionnel se présente donc de la façon suivante :

✓ Fonds propres	: 155 758,25 € H.T.
✓ DETR :	84 959,00 € HT.
✓ P@C 25	42 480,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve l'estimation du coût des travaux,

- approuve le plan de financement d'aménagement des vestiaires et de création d'un local à l'étage

- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

6/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES CAVALIERS DU CENTRE OMNISPORTS CROPPET.

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2023/041

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la demande d'une subvention exceptionnelle par l'Association des cavaliers du centre omnisports Pierre Croppet afin de les aider dans le financement de la participation aux championnats de France de Horseball

Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour accorder la somme de 100 € à titre exceptionnel à l'Association des cavaliers du centre omnisports Pierre Croppet et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

7/ TIRAGE AU SORT - LISTE JURY D'ASSISES

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Délibération du Conseil Municipal 2023/042

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurys d'assise pour l'année 2024.

En vertu de l'arrêté préfectoral du 27 février 2023 relatif au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024, les communes de plus de 1300 habitants sont appelées à

procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui déterminé par la clé de répartition démographique.

Le nombre de jurés pour la commune de Franois est fixé à 2, donc 6 noms seront tirés au sort.

Le tirage au sort est effectué.

A l'issue de ce dernier, les 6 noms suivants ont été tirés :

- Monsieur Jean-Michel NEVERS
- Madame Laurence ZIROTTI
- Monsieur Mohammad EL KHAZNAWI
- Madame Céline CHANTEAU
- Madame Sarith KHUN
- Madame Alexia DESFEMMES

Le Conseil prend acte de ces informations.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Urbanisme : 3 PC, 1 PC modificatif, 2 DP, 5 demandes de CU, 3 DIA, 1 Déclaration d'Ouverture de Chantier et 2 DAACT ont été étudiés.

Divers :

Une numérotation a été proposée pour un bien sis Chemin Saint Joseph : numéro 2A. Suite à l'interpellation d'un élu, la numérotation va être étudiée à nouveau.

Animation : Une réunion s'est tenue afin de poursuivre l'organisation de la fête du village qui se tiendra les 24 et 25 juin 2023.

Personnel-Vie scolaire :

Organisation du personnel pour la prochaine rentrée scolaire
Compte rendu de l'animation de l'association Trivial compost
Gestion des emplois saisonniers pour la période estivale

QUESTIONS DIVERSES

- Trésorerie au 9 mai 2023 : 240 563.36€. Monsieur MOUTON, élu en charge des finances, va consulter des banques afin de souscrire un emprunt nécessaire au financement des investissements inscrits au budget.
- Prochain Conseil municipal le vendredi 9 juin à 14 h en présence des élèves de CM2



Liste des délibérations du 9 mai 2023

- N°2023/036 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil.
- N°2023/037 : Désignation du référent déontologie des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion
- N°2023/038 : Rénovation des deux courts de tennis extérieurs
- N°2023/039 : Choix prestataire travaux d'éclairage du gymnase
- N°2023/040 : Aménagement des vestiaires du gymnase
- N°2023/041 : Subvention exceptionnelle à l'association des cavaliers du centre omnisports Croppet
- N°2023/042 : Tirage au sort – Liste jury d'assises

Le Maire,

La secrétaire,

Émile BOURGEOIS.

Brigitte TANNIERES.

